



**Université
de Limoges**

FACULTÉ
DES LETTRES
ET DES SCIENCES
HUMAINES

**Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
2012-2013**

Licence Professionnelle
Métiers des Bibliothèques et de la Documentation

**Les acquisitions partagées : outil de
collaboration et de coopération entre
bibliothèques.**

Juliette BONNET

Stage effectué du 02/01/2013 au 31/03/2013

Médiathèque Eric ROHMER

Maître de stage
Laurence DUBOIS
Bibliothécaire,
Médiathèque Eric ROHMER

Remerciements

Je souhaite tout d'abord adresser mes remerciements à Christiane Méry, directrice de la médiathèque Éric Rohmer ainsi qu'à son adjointe et ma maître de stage Laurence Dubois.

Je tiens ensuite à remercier tout le personnel de la Médiathèque Éric Rohmer, pour son accueil et son soutien dans mon travail et particulièrement Marie-Laure Vareille de m'avoir accompagnée lors des visites des bibliothèques du réseau.

De même, je remercie toutes les personnes en charge des bibliothèques du réseau de m'avoir consacré du temps pour réaliser mon mémoire.

Enfin, je remercie M Barbe, mon professeur référent, pour m'avoir conseillée dans l'élaboration de mon mémoire.

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Table des matières

Introduction.....	7
1. Les acquisitions en bibliothèques territoriales.....	8
1.1. De multiples facteurs à prendre en compte.....	8
1.2. Les acquisitions partagées.....	10
1.3. Les acquisitions à la Médiathèque Éric Rohmer.....	11
1.3.1. Les acquisitions physiques.....	11
1.3.2. Les acquisitions numériques.....	12
1.3.2.1. Les liseuses.....	12
1.3.2.2. Les livres au format numérique.....	13
1.3.2.3. Les acquisitions de livres numériques à la Médiathèque Eric Rohmer.....	14
2. Les acquisitions sur le réseau intercommunal.....	15
2.1. Présentation du réseau de bibliothèques.....	15
2.2. État des lieux du réseau.....	16
2.2.1. Les bibliothèques et leur environnement.....	16
2.2.2. Les collections.....	18
2.2.3. Les budgets.....	21
2.3. Vers des acquisitions partagées : des conditions préalables à remplir.....	22
3. Propositions d'acquisitions partagées sur le réseau.....	23
3.1. Propositions de mise en place d'acquisitions partagées de documents physiques.....	23
3.1.1. Des bibliothèques avec des spécificités.....	23
3.1.2. Des acquisitions documentaires spécifiques en fonction des bibliothèques.....	24
3.1.3. L'acquisition centralisée de documents.....	25
3.1.4. Le bilan.....	26
3.2. Schémas d'acquisitions partagées de supports numériques.....	26
3.3. Propositions d'achat de liseuses.....	27
3.3.1. Les liseuses : des achats individualisés (proposition A).....	27
3.3.2. Les liseuses : un achat communautaire.....	28
3.3.2.1. Des acquisitions pour les bibliothèques (proposition B).....	28
3.3.2.2. Des acquisitions pour le réseau (proposition C).....	28
3.3.3. Le bilan.....	30
3.4. Proposition d'achats de livres numériques.....	30
3.4.1. Une bibliothèque ressource : la Médiathèque Eric Rohmer.....	30
3.4.1.1. Des acquisitions centralisées.....	30
3.4.1.2. Des acquisitions partagées et concertées.....	31
3.4.2. Des bibliothèques indépendantes.....	32
3.5. Bilan général.....	32
4. Epilogue.....	33
Conclusion.....	34
Références bibliographiques.....	36

Index des illustrations

Illustration 1 : Diagramme sur la répartition des documents.....	18
Illustration 2 : Diagramme de la répartition des fonds propres et des fonds BDP.....	20
Illustration 3 : Diagramme de la répartition des fonds propres sur le réseau.....	21
Illustration 4 : Courbe représentant les crédits d'acquisitions.....	21
Illustration 5 : Schéma du processus d'acquisitions partagées centralisé.....	25
Illustration 6 : Schéma du processus de prêt d'une liseuse.....	29

Index des tables

Tableau 1 : Environnement des bibliothèques du réseau.....	16
--	----

Introduction

De plus en plus d'établissements se préoccupent des coopérations envisageables entre bibliothèques.

Pour constituer les collections d'une bibliothèque il est nécessaire de posséder, non seulement une bonne connaissance du contexte socio-économique du territoire sur lequel elle est implantée mais aussi de prendre en considération les autres structures culturelles présentes dans son environnement géographique proche.

Plusieurs types de coopérations entre les bibliothèques peuvent être mises en place notamment les bibliothèques en réseau.

La Médiathèque Eric Rohmer de Tulle fait partie d'un réseau de onze bibliothèques réparties sur la communauté d'agglomération Tulle agglomération. Elle envisage comme projet de mettre en circulation dès le mois de septembre 2013 une navette intercommunale qui faciliterait l'échange des documents entre les structures.

Ce service répond à une réelle attente des usagers qui souhaitent disposer de la documentation du réseau dans la bibliothèque de leur choix.

La circulation des documents est une amorce importante pour la structuration de ce réseau récent constitué en partie par des bibliothèques "rurales". D'autres projets sont à prévoir pour consolider la collaboration entre ces bibliothèques.

Ainsi des acquisitions partagées donneraient aux bibliothèques la possibilité d'effectuer des achats plus rationnels pour constituer des collections complémentaires.

Pour concrétiser ce type d'acquisitions au sein de ce réseau, il convient de mener à bien plusieurs études.

Dans un premier temps, une définition des acquisitions partagées et des acquisitions actuellement réalisées à la Médiathèque Eric Rohmer sera présentée.

Dans une seconde partie, un état des lieux des bibliothèques du réseau sera établi.

Enfin dans une dernière partie, des propositions d'acquisitions partagées seront étudiées pour définir si ce mode d'acquisition documentaire est adapté et dans quelles conditions il est réalisable.

1. Les acquisitions en bibliothèques territoriales

1.1. De multiples facteurs à prendre en compte

Les modalités d'acquisition en bibliothèques sont diverses, et concernent également les bibliothèques de lecture publique. En effet, pour réaliser des acquisitions documentaires, de nombreux facteurs sont à considérer. Parmi eux : les crédits d'acquisitions, la capacité d'accueil de la structure, les objectifs documentaires de l'établissement, les outils bibliographiques utilisés, l'état de la collection, les publics visés, les supports disponibles, les acquéreurs et leur formation... Cette énumération non exhaustive de ces composantes, démontre la complexité de cette action liée à différents éléments contextuels. L'étude réalisée se fonde sur une partie de ces facteurs, l'examen complet de l'intégralité de ces facteurs aurait nécessité un temps de réflexion plus important.

Dans un premier temps, il est important de souligner qu'il n'existe pas de schémas standards en termes d'acquisition. Toutefois, des actions de formalisation ont été conduites grâce à l'élaboration de plusieurs outils professionnels tels que les chartes d'acquisitions ou les plans de développement des collections...

Ensuite, il est conseillé de cibler les publics pour lesquels sont réalisés ces choix documentaires. Les acquisitions doivent desservir la population locale et être en adéquation avec leurs attentes ainsi que leurs besoins. Une bonne connaissance des usagers de la structure facilite le travail des professionnels. Ces derniers, effectuent des propositions d'achats qui à la fois correspondent aux souhaits de leurs lecteurs mais leur fournissent aussi des occasions de découvertes et de surprise en leur offrant d'autres choix.

De plus, il paraît opportun que les bibliothécaires se réunissent à la fois pour réaliser leurs choix documentaires, pour confronter leurs points de vue mais aussi pour apporter chacun leur sensibilité et leurs expertises. Les choix d'acquisitions dans une bibliothèque ne sont pas des actions personnelles mais résultent de démarches collectives qui permettent d'assurer une pluralité et une richesse de la documentation.

« Les bibliothécaires doivent démontrer que les achats qu'ils effectuent sont issus d'une réflexion collective qui ne se limite pas à leur conviction personnelle ou à la pression des utilisateurs; leurs sélections ne sont pas un acte de censure mais un choix¹ »

En effet, les ouvrages proposés doivent à la fois répondre aux besoins, aux envies et aux suggestions exprimés par les lecteurs tout en prenant en compte les aspirations des publics potentiels. Cependant, pour parfaire l'éventail culturel offert, il s'avère intéressant voire indispensable que les collections disponibles, issues des choix effectués par les acquéreurs, offrent aux lecteurs de nouvelles perspectives.

D'après la définition d'une collection de Bertrand Callenge, les acquisitions réalisées doivent être cohérentes avec les collections présentes dans la bibliothèque.

¹La politique d'acquisition en 12 points

« Une collection de bibliothèque est un ensemble cohérent de documents : a priori non irremplaçables collectés en vue d'un usage dans le cadre de priorités sociales et cognitives définies au niveau collectif et gérés dans un cadre matériel fini (espaces, budget, temps/compétences). »²

Effectivement, les acquisitions servent à enrichir les collections : leur but est de remplacer des ouvrages obsolètes, de compléter des thèmes déjà présents ou de pallier un manque de documentation dans un domaine particulier.

« Les acquéreurs en viennent à interroger la mission de leur établissement, ses orientations ou priorités de service et de publics; ce, concrètement, pour axer plus justement leurs choix d'acquisitions et de développement de collection [...]. »³

Un autre élément est à prendre en considération, c'est le niveau de la documentation proposée, les bibliothèques territoriales ne sont pas des établissements d'études et ne doivent pas s'y substituer, les fonds présents dans ces structures n'excèdent donc pas en général le niveau d'étude de la licence.

Pour réaliser ces achats documentaires, les bibliothécaires doivent par ailleurs, connaître et prendre en compte le territoire, l'environnement sur lesquels sont implantées leurs structures. En effet, la documentation mise à la disposition des lecteurs, est en partie élaborée en fonction de ce contexte. Par exemple, à Tulle sont installés une école d'infirmières, un IUT... de la documentation sur les concours et les disciplines enseignées dans ces filières est donc disponible à la Médiathèque Éric Rohmer.

Face aux difficultés qu'engendre le choix des acquisitions : absence de critères de sélection, production littéraire exponentielle, diversification des supports...un grand nombre de bibliothèques mettent en place des outils professionnels : chartes des collections, plans de développement des collections, chartes d'acquisitions...Ces formalisations, permettent notamment de définir des critères de sélection des documents, de constitution et de développement des collections. Les règles ainsi définies facilitent, pour les acquéreurs, les décisions et les achats.

La Médiathèque Éric Rohmer, en 2007, s'est dotée d'une charte des collections⁴ qui définit notamment des principes d'acquisition permettant aux bibliothécaires de bénéficier d'une ligne de conduite et d'une aide précieuse pour compléter leurs collections. Ce support est aussi très utile pour justifier auprès du public le refus de certaines suggestions d'achats.

²Bertand Callenge, Université de Fribourg, 2004

³Jérôme Pouchol, Pratiques et politiques d'acquisition.

⁴Voir Annexe 1 Charte des collections de la Médiathèque Eric Rohmer.

1.2. Les acquisitions partagées.

L'acquisition documentaire partagée est une notion difficile à appréhender. En effet, les informations qui concernent ce sujet sont rares ou obsolètes (années 80). Plusieurs raisons expliquent l'absence de documentation sur cette thématique.

Tout d'abord, les acquisitions partagées sont des actions marginales dans le monde des bibliothèques. La mise en place de ce processus complexe, est probablement l'une des causes de ce constat. En d'autres termes, les acquisitions partagées demandent une collaboration étroite et développée entre les multiples structures. Ainsi, des réunions régulières des acquéreurs sont nécessaires pour convenir des achats futurs. Du temps doit donc être dédié à des comités de lecture, composés de professionnels des différentes bibliothèques, qui participent à ce type d'acquisitions. D'un commun accord, ces bibliothécaires, tout en ayant conscience de la documentation disponible sur le réseau, choisiront des documents pour chaque établissement.

« Il faut analyser l'environnement documentaire : on pense aux autres bibliothèques et centres de documentation présents dans l'aire de déplacement de la population (en fonction bien sûr de leur accessibilité) »⁵

De plus, il est délicat de mettre en œuvre ce mode d'achat, notamment lorsque les tutelles sont multiples. Par exemple, le réseau de lecture publique de la communauté d'agglomération de Tulle en comprend onze. Cette multiplicité des institutions décisionnaires, entraîne des disparités : les acquéreurs ne possèdent pas le même statut, les structures ainsi que les budgets sont hétérogènes... Enfin, chaque tutelle doit entériner ce mode d'acquisition et permettre à ses agents de consacrer du temps, à des réunions réseau pour réfléchir collégialement aux acquisitions à réaliser.

Une coopération de chaque bibliothèque est indispensable à la mise en place d'acquisitions partagées. Ce projet nécessite de l'investissement et de la réflexion de la part de chaque bibliothécaire. Cependant, la disponibilité horaire de ces acquéreurs complique la réalisation de ces rencontres.

Malgré les difficultés liées à l'installation de ce système d'acquisition, ce dernier permet de renforcer un réseau en proposant une documentation variée et complémentaire. Les bibliothèques développent alors leurs collections de façon plus réfléchie et cohérente.

« La coopération en matière d'acquisition a pour but de développer rationnellement les collections des bibliothèques. Autrement dit, celles-ci tentent d'ajuster leurs ressources ⁶»

Les acquisitions partagées n'ont pas pour objectif de réduire les crédits d'acquisitions, elles ont pour but de proposer une documentation plus éclectique, et variée en évitant la multiplication d'ouvrages similaires (doublons).

⁵Bertrand Calenge Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet.P.80.

⁶Les politiques d'acquisition Bertrand Calenge

« Comme objectifs d'une politique de coopération, on tente de : recueillir plus économiquement les documents pour en obtenir un plus grand nombre »⁷

Ce système permet d'enrichir les collections en prenant en considération les fonds présents dans l'ensemble des établissements. Les acquisitions peuvent être de deux types : physiques ou numériques.

1.3. Les acquisitions à la Médiathèque Éric Rohmer.

1.3.1. Les acquisitions physiques.

Les acquisitions dites « physiques » sont complémentaires des acquisitions « numériques ». Les acquisitions physiques comprennent différents supports : les imprimés, les CD, les DVD... Les ressources numériques regroupent elles aussi divers types de documents parmi lesquels : les livres numériques, la presse en ligne...

Les acquisitions de la Médiathèque Intercommunale Eric Rohmer sont réparties en neuf lots.

- Lot 1 : Bandes dessinées adultes et jeunesse
- Lot 2 : Livres en gros caractères
- Lot 3 : Livres petits éditeurs
- Lot 4 : Fonds local et éditeurs limousins
- Lot 5 : Fictions et documentaires adultes
- Lot 6 : Fictions et documentaires jeunesse
- Lot 7 : Ouvrages soldés
- Lot 8 : CD titres de fonds et nouveautés
- Lot 9 : DVD fiction adultes et jeunesse, documentaire

Cette répartition des modalités d'acquisition correspond à l'une des prérogatives des marchés publics et répond à la règle de l'allotissement. Ainsi, la Médiathèque Intercommunale divise ses achats non seulement en fonction des types de supports (imprimés, CD, DVD...) mais aussi en fonction des types de documents (livres en gros caractères, littérature jeunesse...).

Il est intéressant de recourir à l'allotissement qui fixe des critères d'évaluation précis vis à vis des potentiels titulaires du marché et sélectionne l'entreprise qui remplit la majorité des conditions.

« L'allotissement est un procédé qui permet également d'étendre le champs de la concurrence à des entreprises compétitives qui ne sont pas nécessairement aptes à réaliser l'intégralité du marché »⁸

⁷Les politiques d'acquisition Bertrand Calenge

⁸Circulaire du 7 janvier portant sur le manuel du code des marchés publics .

Pour les lots 1, 5 et 6 le marché public induit un critère de proximité en mentionnant la présence de la librairie lors d'animations. Ainsi, certaines entreprises éloignées qui ne répondent pas à cette condition ne sont pas retenues.

En revanche, l'appel d'offre des lots 8 et 9 recherche des prestataires qui proposent un panel étendu de ces supports audiovisuels.

En outre, pour certains de ces lots, le crédit d'acquisition est scindé en deux : une part pour la documentation adulte et une autre part pour la documentation jeunesse. Cette répartition est, en général, la seule détermination budgétaire choisie par les petites bibliothèques.

De plus, les bibliothécaires utilisent différents outils bibliographiques pour guider leurs choix d'acquisition. Effectivement, diverses sources d'information sont utilisées par les acquéreurs : la presse professionnelle comme par exemple Livre-Hebo, les médias grâce à certaines émissions radiophoniques et télévisuelles, les suggestions de lecteurs, les catalogues et sites d'éditeurs, et plus globalement internet...Chaque acquéreur à sa façon de réaliser ses choix et emploie indifféremment ces outils.

« Les outils de sélection sont nombreux et complémentaires : revues professionnelles, revues critiques, catalogues, presse généraliste, Internet, visites en librairie, accueil de représentants, journées professionnelles ... »⁹

Toutes les bibliothèques du réseau acquièrent des documents physiques. Cependant, seule la Médiathèque Eric Rohmer dédie des crédits d'acquisitions à l'achat de CD et de DVD. De plus, elle est également l'unique structure à réaliser des acquisitions numériques.

1.3.2. Les acquisitions numériques

La Médiathèque Eric Rohmer effectue divers achats de ressources et supports numériques tels que:

- Adhésion à Electre
- Adhésion à Cyberbase
- Achat de livres au format numériques
- Achat de liseuses

Une analyse plus approfondie de deux des derniers supports est développée ci-dessous.

1.3.2.1. Les liseuses

Les livres numériques apparaissent au début des années 90. En 1998, est lancé la Cybook qui sera un échec commercial. Aujourd'hui, il existe un grand nombre de liseuses sur le marché (Kindle chez amazon, Kobo, Sony reader...) Les liseuses dernière génération possèdent un écran qui s'éclaire en fonction de la luminosité.

⁹Extrait de la Charte d'acquisitions de la Médiathèque Eric Rohmer, paragraphe sur les outils de sélection.

De plus en plus de bibliothèques, intègrent ce nouveau support dans leurs offres aux publics. Parmi elles, la Médiathèque Éric Rohmer qui possède actuellement dix liseuses : cinq contiennent des titres classiques et cinq autres sont équipées de nouveautés. Ces supports numériques sont empruntables par les lecteurs pour une durée de trois semaines. Les titres téléchargés, résultent de choix professionnels et de suggestions émises par les lecteurs.

A l'heure actuelle, cet objet numérique remporte un grand succès auprès des usagers et notamment des personnes de plus de 50 ans, les plus jeunes préfèrent la tablette numérique qui offre plus de fonctionnalités. Assurément, les liseuses permettent un certain confort de lecture notamment pour les personnes qui ont des problèmes visuels, ces dernières peuvent ainsi grossir les caractères d'impression à leur convenance. De plus, cet outil est à la fois léger et compact ce qui permet un usage optimal.

Les liseuses numériques ont aussi l'avantage de pouvoir contenir plusieurs centaines de livres et offrent la possibilité de transporter avec soi une bibliothèque numérique.

Depuis juin 2012, date de la mise en prêt de ce support à la Médiathèque de Tulle, cet objet ne cesse d'être sollicité par les usagers. Pour répondre à cet engouement, la Médiathèque Éric Rohmer va donc se doter de dix liseuses supplémentaires pour répondre plus efficacement aux demandes de ces lecteurs.

1.3.2.2. Les livres au format numérique

Les livres numériques ou livres électroniques sont des ouvrages disponibles sous forme de fichiers. Ces derniers, sont téléchargeables et conçus pour être lus sur des écrans.

Les acquisitions de livres numériques comportent à la fois des avantages mais aussi des inconvénients. Premièrement, plusieurs formats de fichiers existent : ils sont soit ouverts essentiellement comme le format .txt ou le format epub soit fermés comme le format d'amazon .azw.

« On trouvera des formats libres (ou ouverts), c'est-à-dire qui peuvent être utilisés par tout un chacun sans contrainte ni obligation ; les formats ouverts permettent l'interopérabilité, c'est-à-dire que le document pourra être lu sur tout appareil ou logiciel acceptant ces formats ouverts. À l'opposé, les formats propriétaires ont été conçus par des fabricants de logiciels ou de matériels qui désirent en maîtriser le suivi et obtenir éventuellement des redevances quant à leur utilisation ; de ce fait, les formats propriétaires restreignent ou empêchent l'interopérabilité. »¹⁰

Ensuite, pour les livres numériques payants, ces ouvrages peuvent être multipliés qu'un nombre de fois limité : Par exemple, cinq fois pour la Médiathèque de Tulle. En effet, les livres numériques sont protégés par des DRM (Digital Rights Management)¹¹.

¹⁰Alain Jacquesson, Numériser/ diffuser, Du livre enchaîné au DRM, BBF

¹¹ Gestion des droits numériques.

« Les DRM représentent un ensemble de mesures techniques ou logicielles de protection destinées à contrôler la distribution et la diffusion de produits numériques et leur accès, qu'ils soient fixés sur un support (CD, DVD) ou accessibles en ligne. »¹²

En revanche, les ouvrages tombés dans le domaine public, sont téléchargeables gratuitement, car ils sont libres de droits. En outre, certaines maisons d'édition n'utilisent pas le système de DRM, cette option autorise une duplication plus importante des titres.

De plus, les livres numériques, comme les imprimés ont certes des tarifs fixes mais ces derniers sont plus attractifs, effectivement, leur prix est inférieur aux monographies classiques.

Par exemple, une nouveauté multipliée cinq fois, engage une dépense d'approximativement 12€. Par ailleurs, les ouvrages tombés dans le domaine public donc libres de droits sont gratuits.

Enfin, les acquisitions numériques peuvent être une réponse au problème de disponibilité de mètres linéaires qui se pose souvent dans le milieu des bibliothèques. En d'autres termes, plusieurs centaines de titres peuvent être contenus sur une liseuse : la liseuse devient alors une bibliothèque portable.

L'organisation de la bibliothèque est aussi améliorée par ce système numérique, ainsi le désherbage est facilité, il suffit simplement de supprimer le fichier du support.

Cependant, une question reste en suspens, celle de la conservation des documents. Doit-on acquérir uniquement en format numérique des ouvrages susceptibles d'être conservés ou au contraire doit-on privilégier les best-sellers et les monographies à usage éphémère?

1.3.2.3. Les acquisitions de livres numériques à la Médiathèque Eric Rohmer

La Médiathèque Éric Rohmer dispose d'un budget d'acquisition d'un montant de 3 000 euros qui est destiné aux achats de livres numériques pour alimenter ses liseuses. La bibliothèque possède un compte à la librairie Le Divan qui propose un large choix de livres numériques. A chaque acquisition, le montant dépensé est déduit du budget initialement disponible. Les ouvrages sont alors téléchargés sur un ordinateur avant d'être dupliqués.

Ce système permet de disposer des dernières nouveautés dans les plus brefs délais et ainsi satisfaire les usagers rapidement avec les titres convoités.

¹²Alain Jacquesson, Numériser/ diffuser, Du livre enchaîné au DRM, BBF

2. Les acquisitions sur le réseau intercommunal

2.1. Présentation du réseau de bibliothèques

Le réseau des bibliothèques de Tulle aggro' regroupe onze structures hétérogènes de par leur superficie, leur nombre d'inscrits, leur nombre d'habitants, leur budget, leurs collections ou encore leur personnel (professionnels, bénévoles)...

De plus, ce réseau est implanté sur une communauté d'agglomération¹³ vaste et rurale : 37 communes, 42 491 habitants sur un territoire de 710 Km². Cette intercommunalité s'est dotée de la lecture publique en compétence supplémentaire lors de sa transition de la communauté des communes à la communauté d'agglomération.

Ce réseau de bibliothèque, encore récent (création en 2010), dispose d'un portail et d'un SIGB commun (PMB) ainsi que d'une carte unique de prêt.

Cette année, une navette devrait être mise en place et permettre la circulation hebdomadaire de documents entre certaines bibliothèques du réseau. Ce projet, est un nouveau service proposé pour simplifier l'accessibilité des documents aux publics. De plus, les usagers pourront restituer leurs documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Ce système facilitera, non seulement les emprunts mais aussi les retours qui seront effectués de façon indifférenciée. Nous avons constaté lors des prêts et des retours de documents à la Médiathèque Eric Rohmer, que cette navette répondait à une attente des publics. En effet, les usagers réclament régulièrement que les documents disponibles sur le réseau puissent circuler et être acheminés dans la structure qu'ils côtoient.

Cette nouvelle proposition de diffusion des documents, suscite une réflexion sur les acquisitions partagées. Ces dernières, pourraient constituer l'une des prochaines étapes de la structuration de ce réseau intercommunal. Pour ce faire, il est nécessaire de tenir compte des diverses tutelles prenant en charge les bibliothèques du réseau. Seule la Médiathèque Éric Rohmer dépend de la communauté d'agglomération, les dix autres bibliothèques ont pour tutelle leur mairie respective. Les crédits d'acquisitions des diverses structures varient : de 0€ par habitant à 2€ par habitant. Ces disparités sont à prendre en considération afin d'envisager des possibilités d'acquisitions partagées. Par ailleurs, excepté la Médiathèque Intercommunale Eric Rohmer, les autres bibliothèques de ce réseau enrichissent leurs collections en faisant appel à la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

Afin d'évaluer les disparités existantes sur ce réseau et les possibilités d'acquisitions partagées, un état des lieux a été réalisé sur le terrain auprès des professionnels et des bénévoles. Suite à un questionnaire¹⁴ préalablement établi, diverses informations ont été récoltées et par la suite exploitées.

¹³Voir annexe 2 : Carte de la communauté d'agglomération

¹⁴Voir annexe 3 : Questionnaire utilisé lors des visites.

2.2. État des lieux du réseau

L'enquête soumise aux responsables des bibliothèques du réseau comportait diverses questions qui concernaient : le personnel, les structures, les collections, les acquisitions, les attentes des établissements vis à vis de l'intercommunalité... Le tableau et les graphiques suivants illustrent la synthèse effectuée à l'issue de ces visites.

2.2.1. Les bibliothèques et leur environnement.

Tableau 1 : Environnement des bibliothèques du réseau

Bibliothèques	Effectifs	Ouverture hebdomadaire	Niveau ¹⁵	Population ¹⁶	Nombre ¹⁷ d'inscrit	Pourcentage d'inscrits
Chamboulive	4 bénévoles	7H	3	1201	134	11,16%
Corrèze	1 salarié (6H), 10 bénévoles	6H	3	1201	426	35,47%
Espagnac	1 salarié (5H), 1 bénévole (1H)	6H	4	383	52	13,58%
Lagraulière	1 salarié (Tps plein + 1 salarié 1H30/semaine)	18H	2	1126	390	34,64%
Laguenne	1 salarié	8H	4	1521	122	8,02%
Naves	2 salariés (Tps plein)	23H	1	2542	993	39,06%
Saint-Clément	1 salarié(6H) + 1 bénévole (2H)	8H	3	1304	215	16,49%
Sainte-Fortunade	3 bénévoles	4H	4	1870	38	2,03%
Saint-Jal	3 bénévoles	5.5H	3	658	55	8,36%
Seilhac	2 salariés (1 tps plein, 1 tiers tps), 6 bénévoles + 8 à venir)	20H	1	1778	590	33,18%
Tulle	20	33H	1	15838	9669	61,05%
TOTAL				29422	12684	43,11%

Ce premier tableau, expose une présentation globale du réseau, elle décrit synthétiquement chacune des bibliothèques et leur territoire d'implantation.

¹⁵Annexe 3 : Tableau des typologies de bibliothèques.

¹⁶Recensement INSEE 2011

¹⁷Chiffres Janvier 2013

Tout d'abord, il est à souligner que les bibliothèques du réseau sont gérées à la fois par des professionnels mais aussi par des bénévoles. En effet, trois établissements sont exclusivement dirigés par des bénévoles, trois par des professionnels et quatre par ces deux catégories (d'acteurs ou d'intervenants). Cette information est importante dans le cadre d'acquisitions partagées, effectivement les attentes voire exigences envers des bénévoles et des salariés ne sont pas les mêmes. Néanmoins, dans le cadre de ces achats, l'implication de ces deux types d'acteurs doit être équivalente. En outre, le nombre de bénévoles fluctue en raison d'un roulement important qui entraîne parfois la présence de personnes peu informées et qualifiées dans ces structures. A contrario, l'implication d'un agent de la fonction publique permet une gestion suivie de la bibliothèque. De plus, ce bibliothécaire est une aide précieuse pour les bénévoles, c'est le professionnel auquel ils s'adressent pour résoudre leurs problèmes et répondre à leurs difficultés. Dans un projet d'acquisitions partagées, il est souhaitable que cet accompagnement des bénévoles soit mis en place.

Ensuite, les horaires d'ouverture hebdomadaires sont eux aussi disparates et varient de 4 à 33 heures selon les établissements, le service offert aux publics n'est donc pas identique d'une bibliothèque à l'autre. De ce fait, tous les publics n'ont pas la possibilité de se rendre dans la bibliothèque la plus proche de leur domicile ou de leur lieu de travail. Les horaires d'ouverture influent sur la fréquentation des établissements, par exemple, l'ouverture limitée de certaines structures, écarte des catégories de public potentiel. En effet, dans des bibliothèques telle que celle de Sainte-Fortunade, les personnes actives rencontrent des difficultés d'emprunt dues à une ouverture hebdomadaire de 4H.

« L'élargissement et l'adaptation des horaires contribuent donc à attirer de nouveaux publics et accroître la fréquentation des publics habituels. »¹⁸

De plus, dans les petites structures, le personnel ne dispose pas de temps exclusivement dédié à la gestion de la bibliothèque. Les heures d'ouverture au public sont souvent les créneaux sur lesquels sont effectuées les acquisitions, le catalogage etc. Ce manque de temps administratif est parfois une gêne et une difficulté pour le personnel. En effet, il est difficile d'effectuer la gestion de la structure tout en accomplissant son rôle d'accueil. Dans le cadre d'acquisitions partagées, des heures doivent être consacrées à des réunions qui impliquent l'ensemble du personnel du réseau, il semble indispensable que du temps soit aménagé à cet effet.

Selon le tableau de typologie des bibliothèques, les établissements varient du niveau 1 au point lecture. En effet, les conditions structurelles requises : les superficies, les crédits d'acquisitions, les horaires d'ouvertures et le personnel ne sont pas identiques sur l'ensemble du réseau.

Parmi une population de 42 491 habitants, que compte la communauté d'agglomération, le réseau de lecture publique dénombre 12 684 inscriptions. Toutefois, il est à souligner que les inscrits n'habitent pas obligatoirement Tulle agglô'. Cependant, le nombre d'abonnés est remarquable pour un

¹⁸Etude Happy Hours, Le Motif, 2011

réseau de bibliothèques en milieu rural, il représente environ 43,11% de la population. Il est à noter que la majorité des inscriptions sont faites à la Médiathèque Éric Rohmer, ce résultat s'explique par la vocation intercommunale de cette structure.

2.2.2. Les collections

Les collections présentes sur le réseau sont inégales à de nombreux égards : nombre de documents, fonds propres... Une synthèse de l'état des fonds documentaires des structures étudiées est présentée, dans un second tableau¹⁹, qui réunit plusieurs paramètres d'analyse et dans les trois diagrammes ci-dessous.

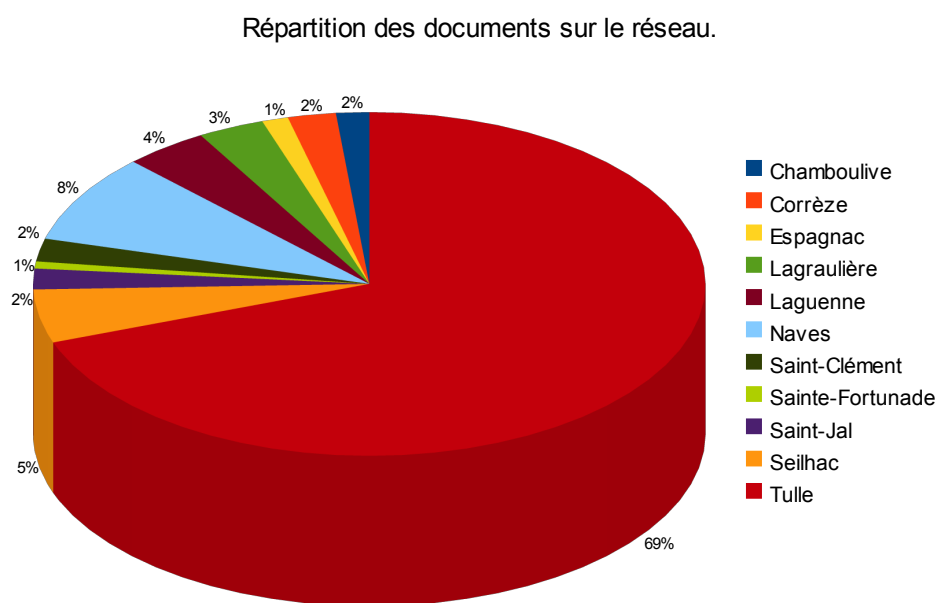


Illustration 1 : Diagramme sur la répartition des documents.

Ce premier diagramme, décrit l'hétérogénéité des collections de manière quantitative. En effet, La Médiathèque Intercommunale de Tulle possède 69% des documents présents sur le réseau. Les dix bibliothèques restantes réunissent donc 31% des collections. Une constatation est mise en exergue, la majorité des fonds documentaires du réseau est concentrée au sein d'une seule et même structure. Néanmoins, ce résultat s'explique également par la vocation intercommunale de la Médiathèque Eric Rohmer, qui est de desservir la population des trente-sept communes de Tulle'agglo.

De plus, chaque établissement dispose aussi de collections propres, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'acquisitions partagées, il serait intéressant voire indispensable de procéder à un état des lieux de ces documents en réalisant un bilan de l'existant.

¹⁹Voir annexe 5 : tableau des collections.

La réalisation d'un inventaire serait souhaitable pour définir les orientations des futurs achats. Ainsi, des acquisitions plus judicieuses et harmonieuses seraient effectuées afin d'enrichir et de parfaire les fonds documentaires déjà présents.

Effectivement, lors des visites dans les bibliothèques le constat suivant a été noté : les achats d'une structure à l'autre sont quasi similaires. Ainsi, les établissements qui disposent d'un crédit d'acquisition inférieur à 1 000€ ont tendance à acheter des titres identiques. Leurs choix s'orientent sur : les romans du terroir, les best-sellers ainsi que les prix littéraires, ces ouvrages sont acquis de façon systématique sur l'ensemble du réseau. Les structures qui bénéficient d'un budget d'acquisition supérieur commandent elles aussi ces monographies, toutefois, elles essaient de diversifier leurs choix en proposant à leurs publics des ouvrages moins connus et moins populaires.

D'autre part, seule la Médiathèque Éric Rohmer réalise des acquisitions de supports audio et vidéo : CD, DVD, livres-lus. En effet, pour des raisons financières, les autres établissements du réseau font l'impasse sur ces documents coûteux. Les DVD par exemple sont onéreux en raison des droits de prêts élevés.

« Le coût moyen d'un DVD avec des droits peut être estimé à 42€ (moyenne établie sur une liste d'acquisition de 143 DVD, acquis avec des droits de prêt et/ou de consultation chez Colaco). Le coût d'un DVD avec droits peut s'échelonner d'environ 10€ à 70€ l'exemplaire. »²⁰

De plus, l'abonnement à des périodiques est lui aussi peu répandu : soit l'offre de ce support est faible, soit elle est inexistante.

En 2010, une enquête de satisfaction qui portait sur la lecture publique a été menée au sein de la communauté d'agglomération. Les résultats de ce sondage montrent que les usagers des bibliothèques du réseau souhaitent à 44% disposer d'une offre plus importante de supports audiovisuels et à 33% avoir à leur disposition un plus grand nombre de périodiques. Néanmoins, les monographies restent le support le plus demandé avec 71% de réponses positives.

Pour satisfaire ces besoins exprimés, la majorité des bibliothèques du réseau empruntent et réservent des documents auprès de la BDP, notamment, des DVD, CD et livres-lus qui permettent aux structures de répondre à la demande de leurs usagers sans pour autant réaliser l'achat de ces supports. Dix des onze bibliothèques du réseau fonctionnent donc en partenariat avec la BDP.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition entre la documentation prêtée par la BDP et celle acquise par les bibliothèques.

²⁰Catherine Jackson, Fiche patrique DVD et Bibliothèques

Répartition des fonds propres et des fonds BDP sur le réseau.

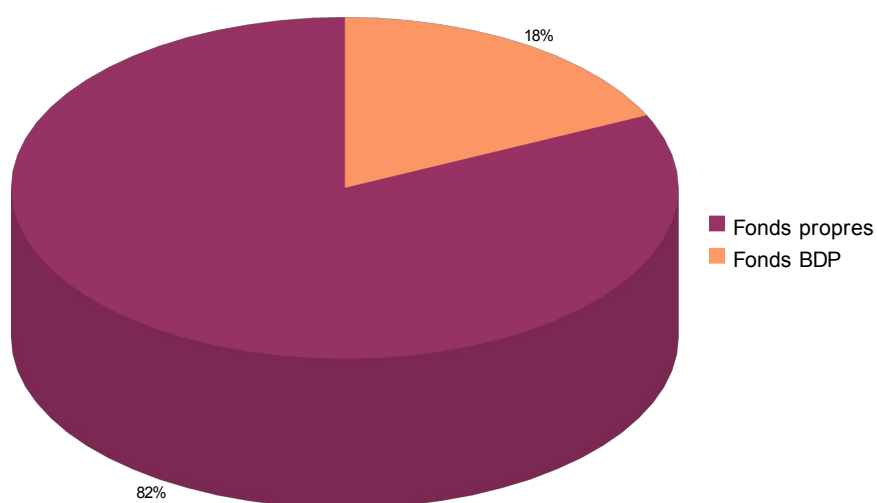


Illustration 2 : Diagramme de la répartition des fonds propres et des fonds BDP.

Ce second diagramme, démontre que 82% des documents disponibles sur le réseau appartiennent aux bibliothèques, seulement 18% de la ressource documentaire disponible est prêtée par la BDP. Cependant, il paraît important de nuancer ces résultats, en effet, ces pourcentages prennent en compte les collections présentes à la Médiathèque Eric Rohmer, or, cet établissement ne s'inscrit pas au sein du réseau des bibliothèques desservies par la BDP. Cette dernière, fournit 55% de la documentation des dix bibliothèques, c'est pourquoi il est souhaitable de prendre en considération les fonds prêtés par cette structure. Effectivement, les documents mis à la disposition de ces établissements leur permettent de compléter leurs fonds documentaires et ainsi de proposer à leurs lecteurs des collections plus variées.

Le troisième diagramme présenté ci-dessous illustre la répartition des fonds propres au sein du réseau. La Médiathèque Eric Rohmer possède 82% de ces fonds alors que le reste du réseau ne dispose que de 18%. Ces résultats s'expliquent par les faits évoqués précédemment : la Médiathèque Intercommunale de Tulle n'a pas recours à la BDP pour emprunter des documents, ses collections résultent des acquisitions. A contrario, les bibliothèques du réseau sont en partenariat avec la BDP qui leur prête des documents, elles ne disposent pas uniquement de collections propres.

Répartition des fonds propres au sein du réseau.

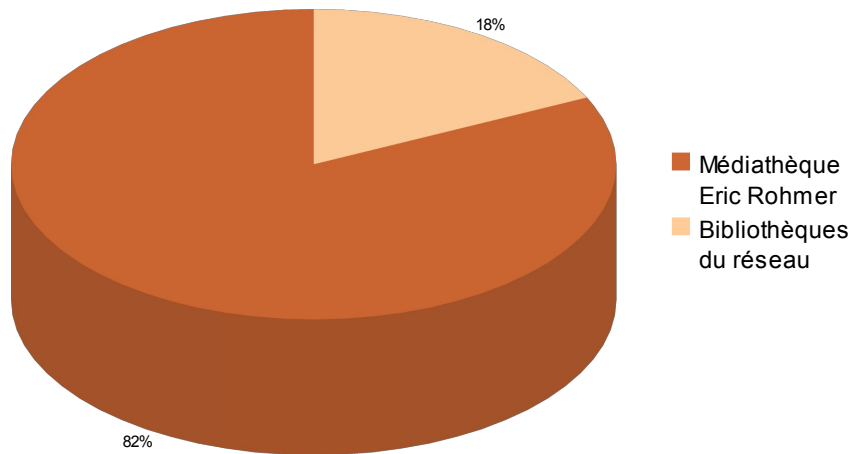


Illustration 3 : Diagramme de la répartition des fonds propres sur le réseau.

Enfin, la dernière colonne du tableau indique le nombre de prêts réalisés en 2012 dans chaque bibliothèque. Ces chiffres, sont engendrés par de multiples facteurs, force est de constater, que les bibliothèques qui ont une grande amplitude horaire d'ouverture réalisent un nombre de prêts supérieur à celles qui disposent d'une plus faible quantité d'heures d'ouverture. Ce phénomène s'explique en partie par la bonne connaissance, par le public, de l'existence de ces bibliothèques. Un établissement avec peu d'heures d'ouverture est mal voire non identifié par la population alors qu'une structure avec plus d'activité aura une visibilité sur le territoire et attirera un large panel d'usagers. Les nombres d'inscrits et l'importance des documents disponibles influent eux aussi sur les emprunts.

2.2.3. Les budgets

Crédits d'acquisitions des bibliothèques.

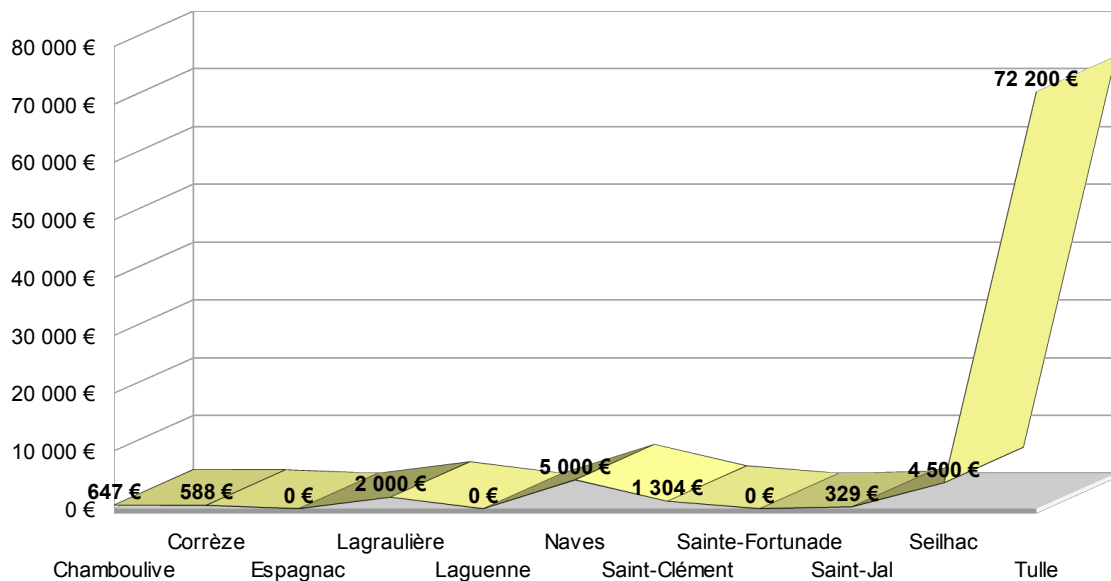


Illustration 4 : Courbe représentant les crédits d'acquisitions.

Cette courbe réalisée à partir du troisième et dernier tableau²¹ concerne les crédits d'acquisitions mis à la disposition des bibliothèques du réseau.

Tout d'abord, ces budgets sont très hétérogènes puisqu'ils varient d'une bibliothèque à l'autre de 0 € à 72 200 €. En effet, certaines structures ne disposent d'aucun moyen financier (trois bibliothèques), leurs fonds propres reposent sur des dons. La collection mise à la disposition de leurs publics est essentiellement alimentée par la BDP.

Le crédit total d'acquisition disponible sur la communauté d'agglomération s'élève à 86 527,50€. Toutefois, sept bibliothèques du réseau se partagent un budget de 14 367,50€ la Médiathèque Éric Rohmer possède un budget d'acquisition de 72 200€.

Ce découpage budgétaire, permet une meilleure compréhension de certaines difficultés rencontrées pour l'acquisition de plusieurs supports documentaires par le réseau. En effet, hormis la Médiathèque Intercommunale, les autres établissements achètent uniquement des imprimés et font l'impasse sur certains documents.

Dans la perspective d'acquisitions partagées sur le réseau, il est souhaitable que chaque établissement puisse bénéficier d'un budget d'acquisition qui lui permettrait de contribuer à l'enrichissement des collections de l'ensemble des structures.

2.3. Vers des acquisitions partagées : des conditions préalables à remplir.

La mise en place d'acquisitions partagées requiert entre autre deux conditions indispensables à son aboutissement :

- Un crédit d'acquisition
- La circulation des documents

En premier lieu, toutes les bibliothèques doivent disposer d'un budget d'acquisition. Or, aujourd'hui, sur le réseau de Tulle'agglo, trois bibliothèques ne bénéficient d'aucun crédit pour enrichir leurs collections. Pour parvenir à mettre en place une politique d'acquisition, qui réunit l'ensemble des établissements, toutes les structures du réseau doivent se voir attribuer des moyens financiers. Faute de quoi, la totalité des bibliothèques ne pourra pas participer à ce système d'acquisitions.

Dans un second temps, les documents doivent circuler entre les bibliothèques. Les acquisitions sont en effet réalisées pour l'ensemble des usagers de la communauté d'agglomération et pas uniquement pour les lecteurs d'une seule bibliothèque. Les structures qui ne souhaitent pas ou ne possèdent pas les capacités humaines de participer au projet de navette intercommunale, ne pourront donc pas intégrer un plan d'acquisitions partagées.

Ces deux facteurs sont des éléments de base, incontournables pour ce type d'achats. Pour débiter ce projet, deux possibilités d'acquisitions peuvent être mises en place, l'une consacrée aux supports physiques et l'autre aux supports numériques.

²¹Voir annexe 6 : tableau des budgets.

3. Propositions d'acquisitions partagées sur le réseau.

Dans la première partie, deux genres de documentation présents en bibliothèque ont été abordés : les supports physiques et les supports numériques. Dans cette troisième et dernière partie, des propositions de schémas de mise en place d'acquisitions partagées sur le réseau seront présentées.

Des suggestions d'acquisitions partagées sont proposées, non seulement pour les documents physiques, en particulier les imprimés mais aussi pour les documents numériques et notamment les liseuses et les livres numériques.

Les bibliothèques qui adhéreront à ce raisonnement seront celles qui remplissent les conditions préalablement citées. Les autres structures pourront intégrer ces schémas dès lors qu'elles répondront aux critères requis.

3.1. Propositions de mise en place d'acquisitions partagées de documents physiques.

Au début du stage, l'objectif était d'établir un plan d'acquisition concerté sur les documents physiques et notamment les imprimés. Cette démarche, optimiserait la documentation présente sur le réseau et permettrait aux lecteurs de disposer de collections plus nombreuses et plus variées.

Trois schémas peuvent être envisageables sur ce réseau de bibliothèques :

- Le développement de spécificités des fonds.
- Les acquisitions documentaires spécifiques selon les sites.
- Les achats groupés de documents répartis par la suite sur le réseau.

Pour chacun d'entre eux, une étude, de leurs avantages, de leurs inconvénients ainsi que de leur faisabilité, a été réalisée.

3.1.1. Des bibliothèques avec des spécificités.

Cette première proposition ne s'adresse pas, pour le moment, à l'ensemble des bibliothèques du réseau, mais à celles qui disposent d'ores et déjà de collections importantes dans un domaine précis. Les structures de Naves, Seilhac et Lagraulière ont chacune un fond qui pourrait être intéressant de promouvoir.

En effet, ces bibliothèques possèdent respectivement des fonds conséquents en mangas, littérature occitane et littérature jeunesse. Il serait donc judicieux de valoriser ces collections en les développant dans ces établissements.

Les bibliothécaires de ces structures pourraient ainsi mettre au profit du réseau leurs compétences et connaissances en devenant chacun dans leur domaine des agents référents pour les autres professionnels des bibliothèques.

Il est toutefois important de préciser que ces spécificités, qui pourraient être développées, ne doivent en aucun cas devenir les seules acquisitions réalisées par ces établissements. En effet, il est

souhaitable de conserver une diversité des collections tout en intégrant et valorisant ces fonds spécifiques.

De plus, il est envisageable de créer, à moyen terme, des spécificités dans d'autres structures du réseau. En effet, en effectuant des acquisitions partagées, il serait possible de déployer d'autres spécificités au fil des acquisitions. Une bibliothèque pourrait se spécialiser avec un fond d'ouvrages en gros caractères alors qu'une autre orienterait ses choix vers les romans de science-fiction...

L'un des inconvénients de ce schéma est qu'il s'appliquera, dans un premier temps, seulement à quelques bibliothèques du réseau. De plus, la totalité des acquisitions ne seront pas partagées, mais simplement une partie des fonds sera concernée par ce système.

Ce modèle d'acquisitions partagées au sein d'un réseau a déjà été expérimenté en Dordogne au milieu des années 90. La BDP de ce département s'était alors associée à huit bibliothèques municipales ainsi qu'à une association « La lecture en Dordogne » dans le but de constituer des fonds thématiques.

« Premièrement, chaque bibliothèque choisit un thème ou des thèmes différents de ceux choisis par les autres bibliothèques [...] Deuxièmement et c'est le plus important : le choix des thèmes doit correspondre à une spécificité, une activité ou un projet culturel local de la bibliothèque. »²²

L'objectif de cette mise en place d'acquisitions partagées était d'offrir une documentation plus riche à un maximum d'usagers.

3.1.2. Des acquisitions documentaires spécifiques en fonction des bibliothèques.

A l'occasion des visites dans les diverses bibliothèques, les responsables ont reconnu n'effectuer que peu d'acquisitions de documentaires, en raison d'une part de leur faible budget d'acquisition et d'autre part de la durée de vie souvent éphémère de ces ouvrages. Les structures du réseau possèdent donc des collections de documentaires peu fournies et régulièrement insuffisantes pour répondre à la demande des usagers.

Il pourrait être intéressant de constituer sur les différents sites des fonds de documentaires par grands sujets thématiques. Par exemple, une des bibliothèques pourrait alors consacrer une partie de son budget à l'achat de guide de voyage alors qu'une autre s'attacherait à constituer un fond sur les ouvrages consacrés aux concours. Cette répartition de ces ouvrages permettrait de réaliser des collections moins disparates et ainsi d'offrir aux lecteurs du réseau une documentation plus complète et plus variée.

Pour réaliser ce plan d'acquisitions, il est tout d'abord nécessaire, d'analyser les fonds de documentaires déjà présents sur les différents sites et ensuite d'envisager d'élargir ces collections.

²²Un réseau d'acquisitions partagées en Dordogne, Jacques Esnouf

Tout comme dans le premier cas, ces acquisitions partagées ne concernent pas l'ensemble des collections. Néanmoins, elles peuvent être établies dans toutes les structures et permettraient d'effectuer un premier pas vers des achats plus raisonnés qui prendrait en compte l'ensemble des fonds disponibles dans ces établissements.

3.1.3. L'acquisition centralisée de documents.

Dans les deux premières propositions décrites précédemment, les différentes bibliothèques pourraient constituer leurs acquisitions grâce aux moyens financiers accordés par leurs tutelles. Pour cette troisième et dernière possibilité, la communauté d'agglomération doit prendre en charge les crédits d'acquisition de toutes les structures. Ainsi, une seule et même tutelle gérerait les onze bibliothèques qui composent actuellement le réseau.

Ce dernier schéma a pour objectif de centraliser les acquisitions puis de les répartir dans les diverses structures du réseau. Ce fonctionnement en matière d'acquisition a déjà été mis en œuvre par d'autres réseaux de bibliothèques comme celui de la communauté de communes de la vallée de l'Hérault.

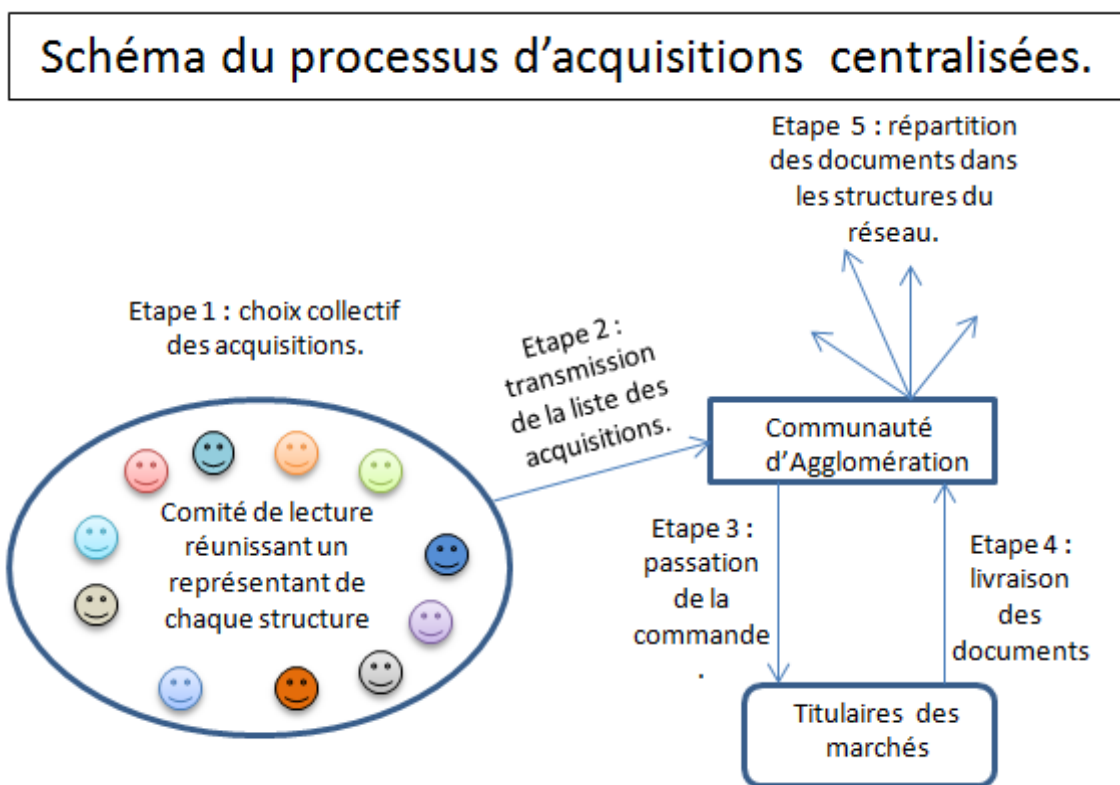


Illustration 5 : Schéma du processus d'acquisitions partagées centralisé.

En effet, un comité de lecture qui comprend des représentants de chacune des bibliothèques du réseau se réunit pour réfléchir sur les choix possibles d'acquisitions. Une fois ces derniers effectués,

les commandes sont passées aux titulaires des marchés et livrées à la communauté de communes avant d'être dispatchées sur le réseau.

« Leurs localisations tient compte des bibliothèques étant à l'origine de l'acquisition, du nombre d'exemplaires acquis par document, de la nécessaire mise à niveau des collections de certains établissements et du rapport entre les nombres de documents et d'habitants par commune. »

Cette proposition est la plus difficile à mettre en place car de nombreux enjeux politiques sont à prendre en considération. De plus, ce schéma n'est pour le moment envisageable que sur le long terme car il implique le transfert de la prise en charge financière des bibliothèques par la communauté d'agglomération.

Néanmoins, des trois possibilités traitées, cette dernière est la seule qui prend en compte la totalité des acquisitions du réseau.

3.1.4. Le bilan

De multiples propositions sont à considérer pour établir des acquisitions partagées d'imprimés sur ce réseau. Néanmoins, ces possibilités ne peuvent pas, pour le moment, être mises en oeuvre à court terme.

En effet, toutes comportent, au préalable plusieurs étapes à franchir : l'accord de chaque tutelle, l'adhésion du personnel des bibliothèques, des réunions pour définir les conditions de mise en place de ces schémas, l'état des lieux des collections, la désignation de spécificités ou de spécialités documentaires...

Au final, du temps est donc nécessaire pour gravir toutes les étapes de ces acquisitions partagées de documents physiques au sein des bibliothèques du réseau de la communauté d'agglomération de Tulle'agglomération. Face aux difficultés rencontrées sur la faisabilité de ce type d'acquisitions, nous avons émis l'hypothèse de créer un système d'acquisition partagées sur les documents numériques.

3.2. Schémas d'acquisitions partagées de supports numériques

Dans un premier temps, deux axes d'offres numériques ont été examinés pour le réseau de la communauté d'agglomération.

- L'acquisition de ressources numériques en ligne accessibles par le portail du réseau.
- L'acquisition de liseuses pour les bibliothèques du réseau.

Dans le premier cas, les moyens financiers disponibles actuellement sur le réseau ne permettent pas l'abonnement à une plate-forme en ligne. Nous avons donc choisi de concentrer notre réflexion sur la seconde proposition : l'achat de liseuses et de livres numériques. Ces supports sont déjà mis à la disposition des usagers de la Médiathèque Eric Rohmer et remporte un franc succès

auprès des lecteurs de Tulle, cet engouement pourrait être le même dans les autres structures de Tulle aggro'.

Nous avons donc demandé aux responsables des différents établissements si ce support pouvait éventuellement les intéresser et s'il était susceptible d'être emprunté par leurs usagers. La majorité des bibliothèques a répondu positivement pour tester cet outil numérique auprès de leurs usagers et d'évaluer l'impact qu'il engendrera auprès de leurs lecteurs.

Pour ce faire, les bibliothécaires du réseau devront tout d'abord se familiariser avec ce support pour pouvoir par la suite le présenter et le proposer à leurs usagers. Ainsi préalablement, il sera nécessaire de leur expliquer le maniement de cet objet numérique pour qu'ils puissent l'utiliser sans problèmes. Des formations sur le fonctionnement et la manipulation de ces liseuses doivent donc être prévues.

En effet, il est souvent nécessaire d'expliquer les fonctionnalités de base de cet outil pour que les lecteurs dépassent leur appréhension vis à vis d'un matériel qui leur est inconnu et qu'ils pensent au premier abord difficile d'accès. Le bibliothécaire doit avoir un rôle de médiation auprès des lecteurs pour que ces derniers puissent s'approprier ce nouveau moyen de lire.

Lors des rencontres dans les bibliothèques du réseau, six d'entre elles se sont dites prêtes à essayer ce produit : Corrèze, Seilhac, Naves, Lagraulière, Saint-Clément et Espagnac. Néanmoins, comme il est précisé précédemment, les communes qui veulent participer à ce test doivent s'investir dans le réseau notamment en participant au projet de mise en place de la navette mais aussi en prévoyant une ligne budgétaire pour des investissements futurs.

Plusieurs schémas d'acquisitions partagées paraissent réalisables sur le réseau tant pour les liseuses que pour les livres au format numérique.

3.3. Propositions d'achat de liseuses.

Dix des bibliothèques du réseau ne disposent pas pour le moment de liseuses. Deux propositions d'achat de cet accessoire numérique sont examinées.

- L'achat individuel par chaque collectivité
- L'achat groupé par la communauté d'agglomération

3.3.1. Les liseuses : des achats individualisés (proposition A).

La première proposition est l'achat individuel des liseuses par les tutelles chargées de la gestion des bibliothèques du réseau. Pour ce faire, les structures intéressées par cet outil, devront négocier l'achat éventuel de ce support auprès de leur tutelle. Les décisions qui découleront de ces demandes dépendront du bon vouloir de chaque municipalité qui acceptera ou pas de munir sa structure de cet outil numérique.

Dans tous les cas, cet achat doit être intégré sur une ligne budgétaire indépendante de celle réservée aux acquisitions documentaires, par exemple, celle du matériel informatique. Il serait bon que chaque collectivité consacre, à ce projet, une enveloppe entre 100 et 200€.

L'un des inconvénients de cette proposition est les éventuelles inégalités qui peuvent se creuser d'une bibliothèque à l'autre. En effet, les mairies, dont dépendent dix des onze bibliothèques du réseau, ne sont pas dans l'obligation d'accéder à la demande de leur structure en les munissant d'une liseuse.

3.3.2. Les liseuses : un achat communautaire.

Le second schéma envisagé est celui de l'achat groupé des liseuses par la communauté d'agglomération. Cette dernière, pourrait renforcer et étendre sa ligne budgétaire dédiée aux achats d'outils numériques, à l'ensemble du réseau. Effectivement, jusqu'alors, le budget en question n'est destiné qu'à l'acquisition de liseuses pour la Médiathèque Intercommunale Eric Rohmer.

Ce matériel numérique appartiendrait alors à la communauté d'agglomération et aurait un statut de matériel communautaire. Deux possibilités peuvent être distinguées:

- Des liseuses pour chaque bibliothèque
- Des liseuses pour le réseau

3.3.2.1. Des acquisitions pour les bibliothèques (proposition B)

Les bibliothèques qui souhaitent proposer ce support à leurs lecteurs émettraient une demande auprès de la communauté d'agglomération, cette dernière centraliserait les achats de ces supports avant de les répartir sur les différents sites.

Cette proposition, nécessite une implication financière, à l'heure actuelle inexistante, de Tulle'agglo sur l'ensemble du réseau. De plus, l'achat des liseuses serait simplifié puisqu'il ne dépendrait que d'une seule tutelle contrairement à la première proposition. Cette méthode, plus rapide, fluidifierait l'exécution de ces acquisitions. Enfin, cela permettrait une certaine égalité entre les structures intéressées par cet outil numérique.

3.3.2.2. Des acquisitions pour le réseau (proposition C)

La communauté d'agglomération achèterait des liseuses pour desservir le réseau. Dans un premier temps quatre ou cinq liseuses seraient prêtées pour quelques mois aux bibliothèques. Durant ce laps de temps, les bibliothécaires auraient pour mission de promouvoir ce produit et de permettre aux lecteurs de se familiariser avec lui. Les liseuses seraient consultées sur place, de manière à ce que les usagers utilisent cet outil et lui accordent un certain intérêt.

Dans un second temps, après un ou deux mois, les liseuses seraient réintégrées à la Médiathèque Éric Rohmer et seraient alors mises à la disposition des bibliothèques du réseau.

Schéma du processus de prêt d'une liseuse.

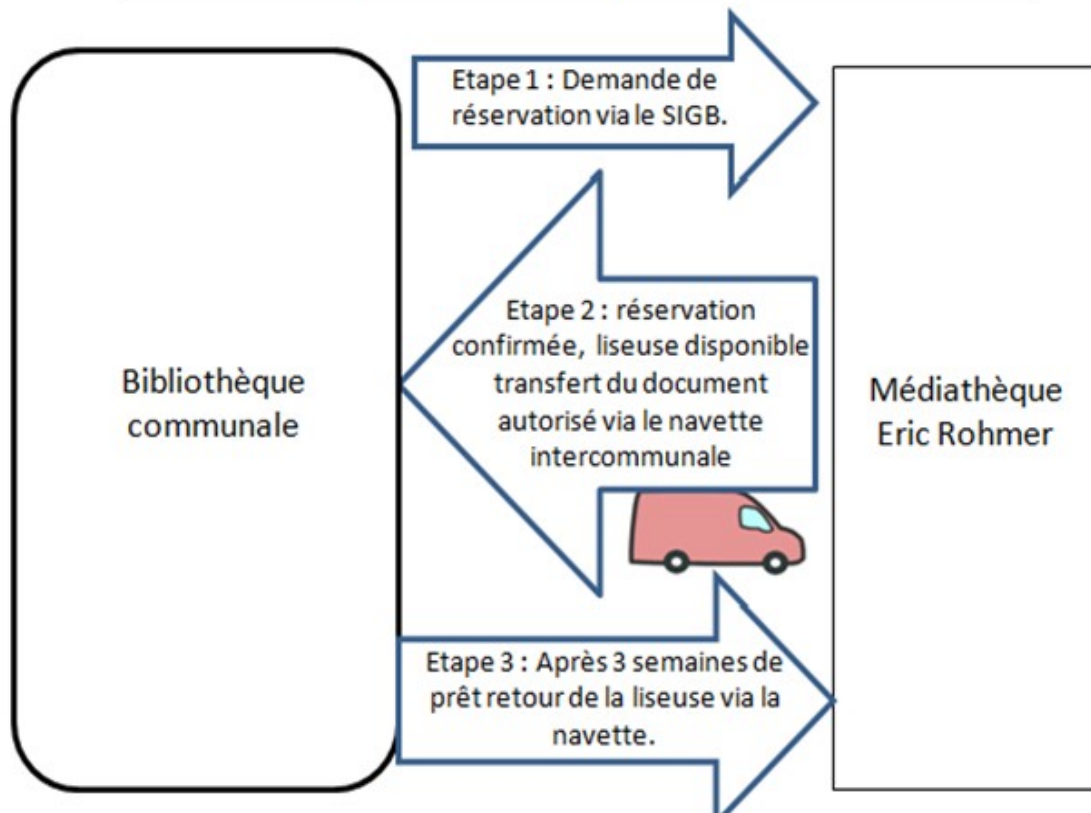


Illustration 6 : Schéma du processus de prêt d'une liseuse.

Ces dernières, devraient alors réserver ces outils numériques à l'aide du module réservation disponible sur le SIGB du réseau. Une fois cette réservation effectuée et la liseuse disponible, la navette intercommunale acheminerait cet outil vers la bibliothèque désireuse d'emprunter ce produit.

L'inconvénient de ce schéma vient du fait que le matériel ne soit physiquement pas présent dans les structures. En effet, si le lecteur n'a pas pu manier la liseuse durant les mois d'essai de cette opération de prêt, il sera réfractaire à son emprunt. De plus, si la liseuse n'est pas disponible dans sa structure cela entraîne un temps d'attente conséquent pour l'utilisateur qui souhaite disposer de ce support.

3.3.3. Le bilan

Ces deux types d'achats abordés ci-dessus ont chacun des atouts et des désagréments.

En effet, dans le deuxième et troisième cas, l'achat est simplifié car il est effectué par une seule tutelle pour l'ensemble des structures du réseau. En revanche, dans la première proposition, l'achat des liseuses dépend de chaque tutelle.

Nous pensons que la proposition numéro deux est celle qui permet à la fois plus d'égalité entre les bibliothèques mais aussi celle qui rend le meilleur service au public. Effectivement, non seulement les structures qui veulent bénéficier d'une liseuse pourraient l'obtenir par l'intermédiaire de Tulle'agglo mais en plus pour les usagers, les délais d'attente sont raccourcis.

Une question reste néanmoins à résoudre : comment vont s'effectuer les acquisitions de titres numériques disponibles sur ces liseuses ?

3.4. Proposition d'achats de livres numériques

Après l'achat des liseuses, les bibliothèques devront se donner les moyens d'alimenter ces supports numériques. Plusieurs options peuvent être retenues pour réaliser ces acquisitions numériques

- Un modèle centralisé avec une bibliothèque ressource.
- Un modèle décentralisé avec des acquisitions faites par l'ensemble des bibliothèques.

Ces deux systèmes d'achat découlent des choix effectués pour l'acquisition des liseuses.

3.4.1. Une bibliothèque ressource : la Médiathèque Eric Rohmer

La Médiathèque Éric Rohmer devient la bibliothèque ressource du réseau. Les achats sont réalisés par l'intermédiaire de cette dernière et les transferts se font sur l'ensemble des liseuses de l'intercommunalité.

Deux possibilités d'acquisitions de titres numériques s'offrent alors:

- Les acquisitions de documents sont faites par la Médiathèque Eric Rohmer
- Les acquisitions de documents se font de manière concertée

Ces deux cas peuvent s'adapter aux trois schémas d'acquisitions de liseuses présentés dans la partie précédente.

3.4.1.1. Des acquisitions centralisées

La première proposition d'acquisitions de titres numériques abordée, porte sur une centralisation des achats. En effet, les acquisitions seraient alors réalisées par des acquéreurs de la Médiathèque Eric Rohmer. Les bibliothèques du réseau pourraient alors bénéficier des titres présents dans le catalogue numérique de la Médiathèque Intercommunale.

Néanmoins des difficultés sont à craindre : les acquisitions seraient effectuées par une seule structure et non par l'ensemble des bibliothèques; le personnel des structures du réseau ne pourrait

qu'émettre des suggestions d'achats auprès de la Médiathèque Eric Rohmer. Ce qui aurait pour conséquence d'affaiblir l'implication des bibliothécaires du réseau pour ce choix d'acquisitions numériques.

3.4.1.2. Des acquisitions partagées et concertées.

Cette proposition implique que des comités de lecture, réunissant des représentants de chaque structure du réseau, soient constitués pour choisir collectivement les ouvrages à acquérir. Cette pratique d'acquisition concertée existe dans plusieurs réseaux de bibliothèques et sert notamment à réaliser des achats plus réfléchis sur un territoire. Dans le réseau précédemment cité de la BDP de la Dordogne, des réunions pour choisir les acquisitions étaient fréquemment organisées.

« Réunions régulières des partenaires, trois par an minimum pour examiner les suggestions d'achats.. »²³

Ainsi chaque bibliothèque peut proposer l'achat des titres numériques. Néanmoins cette solution soulève plusieurs difficultés d'ordre organisationnel. En effet, il faut tout d'abord que les bibliothécaires du réseau puissent bénéficier régulièrement de temps pour participer à ces comités de lecture. Ensuite, le deuxième inconvénient lié à cette hypothèse est le temps d'attente nécessaire au téléchargement des titres sur les liseuses et donc une disponibilité perturbée pour les lecteurs.

Effectivement, si les décisions d'achat sont uniquement établies lors de ces réunions, les acquisitions se feront exclusivement à la suite de ces délibérations collectives. De ce fait, les usagers devront donc patienter avant de pouvoir bénéficier des dernières parutions littéraires éditées entre ces deux dates.

En outre, pour que les titres soient chargés sur les liseuses, il sera nécessaire que dès leur retour dans leur structure, ces dernières soient acheminées via la navette à la Médiathèque Eric Rohmer.

Dans ces deux cas la Médiathèque Eric Rohmer joue un rôle prédominant puisque techniquement elle serait la seule à réaliser les acquisitions numériques. Par ailleurs, elle effectuerait aussi le téléchargement et le chargement des livres numériques sur l'ensemble des liseuses du réseau. Le financement de ces acquisitions pourrait soit être pris en charge par la communauté d'agglomération soit par un budget qui globaliserait la contribution de chaque commune. Par exemple, une somme en fonction du nombre d'habitants pourrait être réclamée, ou une ligne budgétaire pourrait être dédiée par les tutelles à cet effet. Ces dernières auraient ainsi un rôle plus participatif dans le réseau et prendraient part au choix des acquisitions communautaires.

²³Un réseau d'acquisitions partagées en Dordogne, Jacques Esnouf.

3.4.2. Des bibliothèques indépendantes.

Cette proposition s'adapte aux schémas d'acquisitions de liseuses A et C. Les bibliothèques du réseau consacrent une part de leur budget pour leurs acquisitions numériques. Elles constituent ainsi un portefeuille commun consacré à ces achats.

Certaines bibliothèques du réseau comme Seilhac, Naves et Lagraulière disposent d'un budget suffisant pour en réserver une partie pour les acquisitions numériques. Ces établissements pourraient en se regroupant disposer de moyens financiers confortables pour réaliser leurs propres acquisitions.

En effet, les ouvrages étant multipliables jusqu'à cinq fois, ces trois bibliothèques pourraient alimenter leurs liseuses des différentes acquisitions réalisées. Pour cela, une communication régulière entre ces structures serait nécessaire pour éviter des achats identiques.

En outre, par l'intermédiaire de la navette intercommunale, les liseuses de ces trois bibliothèques circuleraient facilement d'une structure à l'autre afin que les derniers titres achetés soient chargés sur les liseuses.

Le point négatif inhérent à cette proposition repose sur le fait que cette solution concerne seulement quelques bibliothèques du réseau. Néanmoins, cela peut être une première étape nécessaire à la mise en place d'achats numériques partagés plus conséquents.

En effet, il nous paraît plus réaliste de commencer par mettre en oeuvre cette expérimentation sur des structures « plus solides » de par leur budget, leur personnel et leur amplitude horaire.

Cette proposition permettrait non seulement, une certaine indépendance des bibliothèques pour effectuer leurs achats, mais aussi un élargissement de leurs propositions de prêt du fait du partage de ces documents numériques. Au final, un nombre plus important d'ouvrages serait à la disposition des publics des différentes structures et le choix en serait donc plus éclectique.

3.5. Bilan général.

Le marché du livre numérique est actuellement en pleine évolution. Les bibliothécaires et les bibliothèques ont donc un rôle à jouer dans cette transformation. Les achats partagés de livres numériques peuvent être une solution simplifiée de la mutualisation des moyens et de la structuration d'un réseau. Peut être, c'est une étape qui permettra de conduire une véritable politique d'acquisition partagée sur tous les supports. En attendant plus, cette alternative semble la plus facile à mettre en place, elle donne l'opportunité d'un partage des moyens, un gain de place et une multiplication des ouvrages proposés grâce à un prix d'achat à moindre coût.

4. Epilogue.

Vouloir établir un plan d'acquisition partagée au sein d'un réseau de bibliothèques est une action innovante et intéressante. En effet, ce système d'achat, encore peu développé permet, une répartition plus raisonnée des documents et apporte un service supplémentaire à l'égard des publics qui bénéficient alors de collections plus importantes et diversifiées. De plus, les réflexions collectives, à propos des acquisitions, fédèrent les structures en développant la collaboration et la communication entre les structures. Ces dernières, prennent non seulement en considération leurs besoins mais aussi ceux du réseau. Cette coopération, va enrichir rationnellement les collections de chaque bibliothèque dans le but de constituer des fonds complémentaires les uns aux autres.

Néanmoins, l'élaboration et la mise en place d'acquisitions partagées n'est pas aisée. Effectivement, des discussions, des réflexions ainsi qu'un important travail en amont, de la part des différents partenaires, sont nécessaires. Cette action nécessite, à la fois des moyens techniques mais aussi financiers, la planification de réunions régulières des acquéreurs des différentes structures, l'octroi aux bibliothèques d'un crédit d'acquisition...

En septembre 2013, la Médiathèque Eric Rohmer prévoit de mettre en place une navette intercommunale qui assurera la circulation des documents entre les bibliothèques, ce projet est un premier pas vers l'élaboration d'acquisitions partagées. A cette occasion, des liseuses pourraient être mise à disposition des établissements. Certes, cette opération dans un premier temps ne consisterait qu'à prêter ce matériel aux structures qui le souhaitent. Ensuite, l'un des schémas d'acquisitions partagées de ressources numériques, présenté précédemment pourraient être envisagé. En effet, l'état actuel du réseau permet d'établir à court terme des acquisitions numériques. Ces dernières, pourraient ouvrir la voie, dans un second temps, à des acquisitions partagées de documents physiques au sein d'un réseau de bibliothèques en milieu rural.

Conclusion

Ce stage à la Médiathèque intercommunale Eric Rohmer m'a apporté une réelle expérience professionnelle dans le domaine des bibliothèques.

J'ai effectué de multiples activités :

- j'ai participé au catalogage de la littérature jeunesse qui m'a permis à la fois de renforcer mes connaissances dans ce domaine mais aussi de découvrir de façon détaillée le catalogage sur PMB et l'importation de notices.

- j'ai réalisé des fantômes des livres numériques proposés sur les liseuses, une découverte pour moi, je ne savais pas que cette pratique existait.

- j'ai accueilli le public et les usagers de la Médiathèque. En effet, j'ai effectué les prêts et les retours de documents dans les différents secteurs de la bibliothèque (adulte, jeunesse, audiovisuel et étude). Ces actions m'ont permis, non seulement, d'être au contact du public mais aussi de découvrir le système RFID (Radio Frequency Identification) utilisé dans cette structure. De plus, j'ai pris en compte l'inscription de nouveaux usagers de la bibliothèque, j'ai ainsi pu expliquer les différentes formalités et conditions à remplir pour s'abonner.

- quotidiennement, j'ai collaboré au rangement des ouvrages en salle. Cette tâche m'a donné la possibilité de mieux connaître les collections et de découvrir quels étaient les auteurs qu'affectionnaient particulièrement les lecteurs de la médiathèque. J'ai aussi participé au désherbage des romans policiers, cette mission m'a confronté à la difficulté de sélection de ces documents. J'ai retiré des rayons les doublons et les monographies en mauvais état, ou plus empruntés. J'ai trouvé cette action délicate, car elle nécessite d'évaluer si le document que l'on enlève n'est vraiment plus emprunté par le public.

- j'ai eu l'opportunité d'observer et de participer à une action hors les murs. En effet, l'un des bibliothécaires m'a convié à l'accompagner à la maison d'arrêt de Tulle pour effectuer le désherbage de leur fond. A cette occasion, j'ai pu moi-même sélectionner des documents pour alimenter la bibliothèque de la prison.

Cette expérience, enrichissante sur le plan personnel, m'a donné aussi l'occasion de découvrir une autre facette du métier de bibliothécaire, cet agent se déplace et effectue des choix pour des publics spécifiques.

Toutes les activités qui m'ont été confiées et que j'ai réalisées, m'ont permis d'apprendre à me familiariser avec les diverses fonctionnalités du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) PMB.

La rencontre avec les responsables des onze bibliothèques du réseau a été un temps fort de mon stage. La directrice de la médiathèque a informé, par lettre, les élus des communes pour me présenter et leur exposer le but de mes visites.

Ensuite, c'est en totale autonomie que j'ai organisé cette mission, démarches administratives préalables, prise de rendez-vous, réservation de véhicule...

A l'issue de ses rencontres, j'ai assisté à des réunions de travail de certains décideurs du réseau, au cours de ces séances, il m'a été demandé de faire un compte-rendu de mes visites, d'exposer mes constats et d'argumenter mes propositions.

Cette période de stage m'a donné la possibilité de constater sur le terrain, que le travail au sein des bibliothèques est un travail d'équipe et de relation de coopération, j'ai pris conscience que chaque individu avait sa place et son rôle à tenir dans le groupe pour atteindre un but commun qui est le bon fonctionnement de la bibliothèque. Je me suis intégrée très facilement dans ce contexte, cette façon de travailler en partageant et échangeant des idées me convient.

J'ai appris des gestes professionnels du métier, j'ai compris quelles étaient les compétences techniques indispensables à détenir pour être performant dans son métier.

J'ai pu cerner quel était le savoir-faire requis pour l'exercer : être organisé dans son travail, être rigoureux et aussi avoir une bonne compétence relationnelle.

Ce dernier savoir-être est indispensable pour accueillir le public, face à certaines situations, il faut être patient, diplomate mais il faut aussi être disponible pour répondre, renseigner et guider les usagers.

Références bibliographiques

ABF, La politique d'acquisitions en 12 points, ABF [en ligne], [s.l.], 2009. Disponible sur :

<http://www.abf.asso.fr/pages/interieur-contenu.php?categorieTOP=6&categorie=44&id_contenu=49>

BALLIET Isabelle,....Guide de mise en réseau des petites et moyennes, Rennes : Agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation en Bretagne, 2004. – 63 p. ; 21 cm. Disponible sur :

<http://www.lirentouraine.com/tl_files/lirentouraine/doc/guidemisereseau4.pdf>

CALENGE Bertrand. Les politiques d'acquisitions.Paris : Ed. Du Cercle de la librairie, 1994.- 408p.;24cm.-(Collection Bibliothèques).

CALENGE Bertrand, Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2008.

ESNOUF Jacques. *Un réseau d'acquisitions partagées en Dordogne* [en ligne]. Rodez, Actes des journées d'études de Rodez 14-15-16 novembre 1994. Disponible sur :

< http://www.poldoc.enssib.fr/ressource/bdp/Dordogne_BDP9.html>

GONZALES Sophie. L'Etat, les bibliothèques territoriales et la coopération : l'expérience rennaise [en ligne]. Disponible sur:

<<http://fr.slideshare.net/jcbrochard/politique-dacquisition-par-sonia-mourlan>>

JACKSON Catherine. Fiche pratique DVD et bibliothèques [en ligne], 2012. Disponible sur :

<<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1698>>

JACQUESSON Alain. Du livre enchaîné aux DRM : Les freins à la diffusion du savoir au temps du livre électronique. Bulletin des Bibliothécaires de France [en ligne], 2010. Disponible sur :

<<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0036-007>>

Le Motif, Etude Happy Hours, impact des horaires d'ouverture sur les usagers et fréquentation en bibliothèques publiques [en ligne], 2010. Disponible sur :

[<http://www.lemotif.fr/fr/etudes-et-donnees/etudes-du-motif/happy-hours/>](http://www.lemotif.fr/fr/etudes-et-donnees/etudes-du-motif/happy-hours/)

MOURLAN Sonia, Mener une politique d'acquisition, 2008 [en ligne]. Disponible sur:

[<http://fr.slideshare.net/jcbrochard/politique-dacquisition-par-sonia-mourlan>](http://fr.slideshare.net/jcbrochard/politique-dacquisition-par-sonia-mourlan)

POUCHOL Jérôme. Pratiques et politiques d'acquisition : naissance d'outils, renaissance des acteurs. Bulletin des Bibliothécaires de France [en ligne], [s.l.], 2006. Disponible sur :

[<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0005-001>](http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0005-001)

POUCHOL Jérôme, Une politique d'acquisition formalisée en réseau : principes, processus et outils, Conférence prononcée par Jérôme Pouchol lors de la journée d'étude Poldoc, le 25 septembre 2003. Disponible sur :

[<http://www.poldoc.enssib.fr/doc?id=10>](http://www.poldoc.enssib.fr/doc?id=10)

RIVES Caroline. Analyse fonctionnelle de la coopération documentaire, In Guide de la coopération entre bibliothèques, Sous la dir. De Pascal Sanz. Paris : Ed. Du Cercle de la librairie, 2009.- 315p.;24cm.-(Collection des bibliothèques)

Service Intercommunal de Coordination de la lecture publique. Charte du réseau intercommunal de la lecture publique. Communauté des communes de la vallée de l'Hérault. Disponible sur :

[<http://www.cc-vallee-herault.fr/.../charte_lecture_publice_ccvh-...>](http://www.cc-vallee-herault.fr/.../charte_lecture_publice_ccvh-...)

Table des annexes

Annexe 1. Charte des collections de la Médiathèque Eric Rohmer.....	39
Annexe 2. Carte de la communauté d'agglomération de Tulle aggro.....	46
Annexe 3. Questionnaire utilisé lors des visites des bibliothèques du réseau, réalisé par Juliette Bonnet.....	47
Annexe 4. Tableau des typologies des bibliothèques.....	48
Annexe 5. Tableau des collections.....	49
Annexe 6. Tableau des crédits d'acquisitions.....	50

Annexe 1. Charte des collections de la Médiathèque Eric Rohmer.

Cette charte des collections est toujours celle utilisée par le personnel de la Médiathèque Eric Rohmer. Néanmoins certains points sont à modifier : en effet, la Médiathèque de Tulle est aujourd'hui une structure intercommunale dépendante de la communauté d'agglomération de Tulle et non de la mairie. Le contexte et la population à desservir sont donc différents.

De plus, le choix de supports documentaires a augmenté notamment avec l'acquisition de liseuses et de livres numériques.

Cependant, hormis les points abordés précédemment cette charte est toujours d'actualité.

Charte des collections de la médiathèque municipale de Tulle-2007

1-Schéma général d'orientation

2-Plan de développement des collections

1-schéma général d'orientation

La Charte des collections de la Médiathèque Municipale de Tulle est destinée à fixer la politique documentaire générale de la Médiathèque. Elle est un texte de référence pour la constitution et le développement des collections. Elle permet ainsi de prendre connaissance des objectifs généraux et documentaires de la Médiathèque municipale de Tulle. Elle sera réactualisée en 2009, dans le cadre du projet de Médiathèque communautaire.

Missions générales

La Médiathèque est un service municipal de la commune de Tulle. Elle est un service public culturel, dont les missions sont fixées par la *Charte des bibliothèques* (Conseil supérieur des bibliothèques, 1991) et le *Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques* (1994) : par la variété de ses fonds, la Médiathèque favorise l'accès à la culture, à la connaissance et à l'information. Elle se doit de servir toutes les catégories de la population, sans exclusion, ni privilège. Les collections ne doivent être soumises à aucune censure politique, raciale, idéologique, religieuse, ni à aucune pression commerciale.

Elle garantit aux citoyens une égalité d'accès aux sources documentaires, elle maintient la continuité de son fonctionnement, nécessaires à la démocratie. Elle a pour vocation la conservation, la diffusion et la valorisation de ses collections.

La Médiathèque Municipale de Tulle.

La Médiathèque de Tulle dessert une ville de 16000 habitants et un bassin de population d'environ 40 000 habitants. La ville de Tulle joue un rôle de ville centre puisque 40% des inscrits à la Médiathèque habite en périphérie. Le nombre d'inscrits est d'un peu plus de 3000, ceci de manière constante sur les 10 dernières années. Aujourd'hui il y a deux structures de 760 et 982 m². Le service offre 27h hebdomadaires d'ouverture au public, est informatisé depuis 1995. L'équipe est composée de 17 agents (en 2007) et se répartie principalement en 4 secteurs d'acquisition : ouvrages pour les adultes, ouvrages pour la jeunesse, vidéothèque, discothèque.

Le budget annuel consacré aux acquisitions de documents représente 66500€, pour un volume annuel de 3500 documents achetés principalement dans le cadre des marchés publics. 142000 documents sont empruntés chaque année et les activités d'animation sont nombreuses et régulières (1 par mois) et coûtent environ 17000€ à la collectivité. Les partenariats sont ancrés et importants (en 2004 on dénombrait 38 structures partenaires).

Des activités régulières ont lieu à la Médiathèque et hors-les-murs avec :

- l'éducation nationale (accueil d'environ 43 classes par an du primaire à l'IUT-accueil

d'auteurs pour la jeunesse et participation au salon de l'IUFM)

- les structures d'accueil pour les personnes âgées (maison de retraite-foyer logement centre de cure)

- la maison d'arrêt de Tulle (convention)

- l'hôpital de jour (convention)

- l'IME

le contexte : la ville de Tulle a une activité culturelle plutôt dense : 1 théâtre, 1 cinéma, 1 salle des musiques actuelles, 1 école nationale de musique et de danse, 2 musées, 1 pôle national de l'accordéon et une activité associative importante. Enfin, un projet de construction d'une Médiathèque intercommunale va voir le jour (ouverture probable fin 2008-début 2009) et la présente charte constituera un outil précieux pour l'élaboration des collections.

Responsabilités

La politique documentaire est définie par la directrice ,avec l'équipe des agents de la Médiathèque, qui en répond devant le Maire de la ville de Tulle et l'adjoint au Maire, ayant reçu délégation du Maire dans le domaine des affaires culturelles. La politique documentaire est mise en application par le personnel, sur la base d'un document de référence interne, le *Plan de Développement des Collections*, en fonction des collections existantes, du budget alloué , de la superficie disponible et des missions spécifiques du service.

Objectifs documentaires

Les missions de la Médiathèque sont les suivantes :

- Entretien et développer la pratique de la lecture auprès de tous les publics en s'appuyant sur des collections pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, mises à jour régulièrement, et mises en valeur par des animations ponctuelles ou pérennes ;
- Faciliter l'accès à l'information et à la documentation ;
- Procurer plaisir, détente et évasion ;
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle. Le texte, l'image et le son participent à l'enrichissement personnel ;
- Garantir l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies;
- Favoriser la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis scolaires, universitaires ou professionnels ;
- Etre un lieu de découvertes, de rencontres, d'échanges et de convivialité dans la ville ;
- Conserver et promouvoir les fonds patrimoniaux.

Principes généraux

Les documents de la Médiathèque doivent permettre aux usagers de s'informer, de se former, de se cultiver, de se distraire.

Les collections de documents sont destinées à tous. Elles tendent, dans leur ensemble, à l'encyclopédisme.

Le choix des documents respecte le pluralisme des opinions dans la mesure où ces dernières sont en accord avec la législation en vigueur.

Les collections témoignent des différents courants de pensée existants, permettant de comprendre le monde, son passé, son présent et d'appréhender son avenir. La bibliothèque est le reflet des évolutions de la société, de ses interrogations et de ses contradictions.

Les collections sont mises en place dans un esprit de complémentarité des supports.

L'exhaustivité est impossible et donc exclue : la bibliothèque ne peut acheter tous les documents dans toutes les langues ni sur tous les supports.

Les collections s'inscrivent dans la durée et le renouvellement.

Critères de sélection

La médiathèque n'est pas en marge de la société, mais un élément de la chaîne documentaire depuis le niveau national jusqu'à l'échelon local. Elle s'inscrit donc dans un cadre juridique

précis et se positionne sur un territoire défini. Ses collections devront donc être cohérentes avec les missions universelles des bibliothèques et en même temps adaptées au contexte local.

- Les outils de sélection :

Les outils de sélection sont nombreux et complémentaires : revues professionnelles, revues critiques, catalogues, presse généraliste, Internet, visites en librairie, accueil de représentants, journées professionnelles ...

- Critères de niveau :

La bibliothèque acquiert des documents et des supports d'information grand public, s'adressant à toutes les tranches d'âges et à toutes les catégories socioprofessionnelles. Le niveau des collections ne dépassera pas le premier cycle universitaire (Licence).

- Critères de qualité :

La Médiathèque a le souci de la qualité d'écriture, de l'intérêt et l'exactitude documentaire, de l'actualisation des informations et de la qualité des images. Une attention particulière sera portée aux documents émanant de la création artistique et de la petite édition.

- Critères de pluralisme :

« Les collections de la Médiathèque doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales.

Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la constitution et des lois. » extrait de *la charte des bibliothèques* adoptée par le conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.

Dans ce « respect de la constitution et des lois » et en conformité avec le *code de déontologie* du bibliothécaire, la Médiathèque applique « les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de la justice, sans se substituer à celle-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence. »

- Critères de langue :

La langue française est privilégiée dans toutes les matières, cependant des fonds sont constitués pour l'apprentissage des langues étrangères et en tenant compte des diversités culturelles des populations.

- Critères d'exclusion :

Dans le droit fil des critères évoqués plus haut, la bibliothèque s'interdit l'acquisition des ouvrages suivants :

- Les documents à caractère raciste, pornographique, ultra violent ou portant atteinte à la dignité de l'homme ;
- Les ouvrages émanant directement d'un parti politique (programmes, propagande...) ;
- Les ouvrages à caractère diffamatoire.
- Les ouvrages pouvant émaner des sectes ;
- Les manuels scolaires ou universitaires ;
- La documentation professionnelle propre à une entreprise, à un syndicat ou à une corporation ;

- Critères spécifiques :

La Médiathèque enrichira ses collections en fonction de son programme d'actions culturelles et dans le souci de proposer une complémentarité de l'offre sur le territoire, elle tiendra compte de la programmation et de l'actualité de ses partenaires culturels. Dans les autres domaines (social, santé, économie locale) elle tient à jour et complète l'offre documentaire proposée par les services municipaux et par les associations.

- Critères d'élimination et de réassort

Les documents usagés, détériorés, inappropriés, au contenu obsolète ou erroné, sont écartés pour être remplacés, afin de maintenir l'actualité des collections et de conserver leur aspect agréable et attractif. Les documents ainsi retirés peuvent faire l'objet d'un don à des associations caritatives ou à d'autres bibliothèques selon leur état et la pertinence de leur contenu, ou versés aux archives départementales s'ils ont un intérêt patrimonial. Ils peuvent être aussi détruits.

Organisation des collections

Les collections de la bibliothèque sont rassemblées et réparties de la manière suivante :

Documents en libre accès :

- Les collections « Jeunesse » : documents destinés aux enfants et aux adolescents ;
- Les collections « Adultes » : documents destinés aux adultes ;
- Les fonds spécifiques : « fonds local », livres en gros caractères, fonds « Formation/emploi », « fonds bébés », fonds en langue occitane, fonds IUT.
- Les collections de vidéos
- Les collections de documents sonores
- Les magazines et les quotidiens

Documents en accès réservé :

- usuels (encyclopédies, dictionnaires, annuaires...) en consultation sur place.
- fonds patrimonial ancien et contemporain (livres d'artistes)

Les supports

Les fonds sont constitués des documents imprimés, des documents audio ,vidéo et numériques suivants :

Livres

Journaux & magazines

Livres-cassettes, livres-CD
CD
Cédéroms
DVD
Cassettes vidéo
Adresses de sites sur Internet

Demandes du public

Les suggestions des lecteurs sont prises en compte et étudiées dans des délais raisonnables, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les critères définis dans la présente charte, et dans la mesure des contraintes budgétaires. Les bibliothécaires répondent à toutes les propositions.

Dons, legs et dépôts

Les dons de documents sont acceptés :

- s'ils sont en bon état
- s'ils sont acheminés à la médiathèque

La médiathèque se réserve le droit de juger de la pertinence des documents par rapport à son fonds et ne s'engage en aucune manière à les insérer sur les rayonnages.

Ceux-ci pourront être le cas échéant ré-orientés (par voie de dons) à des structures partenaires ou détruits. (selon le règlement de la Médiathèque adopté le 8 juin 2005 par le conseil municipal de la ville de Tulle.)

Modalités d'acquisitions

Conformément à la loi et dans un souci de transparence de la dépense publique, la commune de Tulle passe des marchés publics avec des fournisseurs qui sont prioritaires dans les acquisitions des documents.

Documents de références et

Cadre juridique et administratif :

Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques. 1994

Charte des Bibliothèques. Adoptée par le CSB le 7 novembre 1991

LOI n°83-663 du 22/07/1983 précisant que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes.

Loi n° 49-956 du 16/07/1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

Loi n° 72-546 du 01/07/1972, loi n°90-615 du 13/07/1990, loi n°2004-1486 du 30/12/2004, sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuses et sexuelles.

Règlement intérieur de la Médiathèque de Tulle (8 Juin 2005)

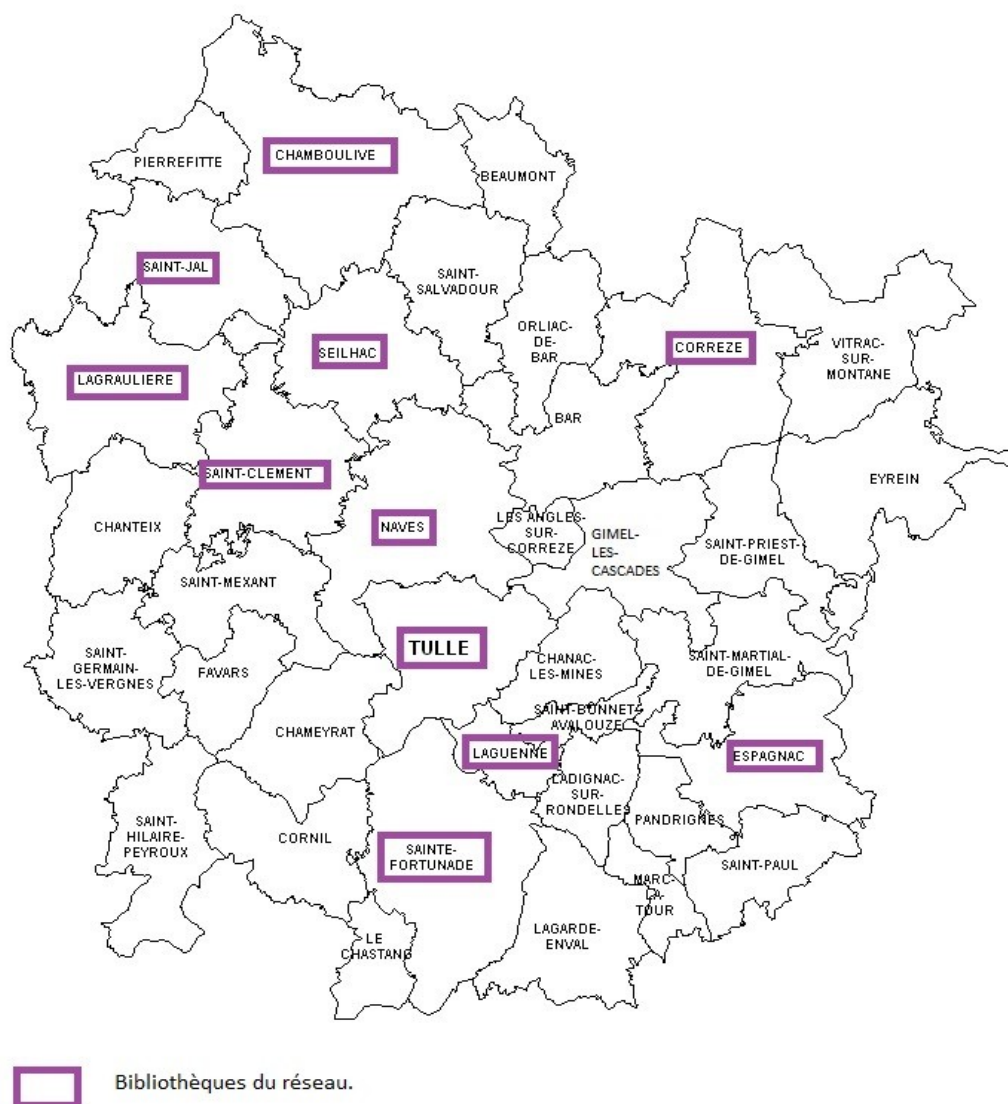
Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948)

Loi relative à la liberté de la presse (loi du 29 juillet 1881)

Constitution française du 4 octobre 1958

Convention européenne des droits de l'homme (4 novembre 1950)

Annexe 2. Carte de la communauté d'agglomération de Tulle aggro.



Carte de Tulle'aggo représentant les trente-sept communes ainsi que la localisation des onze bibliothèques du réseau intercommunal.

Annexe 3. Questionnaire utilisé lors des visites des bibliothèques du réseau, réalisé par Juliette Bonnet.

Questionnaire

Généralités:

Quel est le niveau de la bibliothèque?

Quelle est la superficie de la bibliothèque?

Combien de personnes travaillent dans la bibliothèque?

Quel est le statut du personnel?

Les bénévoles ont-ils bénéficié d'une formation? Si oui : laquelle? Par qui?

Quel est le volume horaire d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque?

Quels supports sont présents dans la bibliothèque?

Combien de documents sont disponibles dans l'établissement?

Quels sont les services proposés aux publics?

Acquisitions:

La bibliothèque bénéficie-t-elle d'un budget d'acquisition? Si oui, quel en est le montant?

Comment est réparti ce budget dans l'achat de documents?

Quels supports et types de documents sont privilégiés?

Une charte d'acquisition a-t-elle été élaborée et mise en place?

Quels outils sont utilisés pour réaliser les acquisitions?

Comment choisissez-vous les documents empruntés à la BDP?

Quels critères entrent en compte lors de vos choix d'acquisition? (public, support, contenus)

Quelles sont les orientations possibles de vos fonds?

Envisageriez-vous une collaboration avec d'autres bibliothèques du réseau dans le but de réfléchir sur les acquisitions?

Comment imaginez-vous votre collaboration avec les autres structures du réseau?

Les supports numériques et notamment les liseuses vous intéresseraient-ils?

Annexe 4. Tableau des typologies des bibliothèques

Catégories ADBDP	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1 (1)	Niveau 2	Niveau 3		
Rapport DLL	Bibliothèques municipales		Relais	Antennes	
Crédits d'acquisition tous documents	2 € / hb	1 € / hb	0,50 € / hb	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12 h / semaine	8 h / semaine	4 h / semaine		
Personnel	1 agt cat. B fil. cult. / 5 000 hb 1 salarié qualifié(2) / 2 000 hb	1 salarié qualifié (2)	Bénévoles qualifiés(3)		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0,07 m ² / hb 100 m ²	0,04 m ² / hb 50 m ²	25 m ²		

Tableau établi par le groupe d'évaluation de l'ADBDP coordonné par Annie Dourlent, BDP de l'Ille-et-Vilaine et Nathalie Clerc, BDP de l'Indre.

Annexe 5. Tableau des collections.

Tableau des collections disponibles sur le réseau ainsi que du nombre de prêts annuels. Ce tableau a été réalisé par Juliette Bonnet grâce aux informations recueillies sur PMB.

Bibliothèques	Nombre d'exemplaires	Fond propre ²⁴	Fond BDP	Nombre de prêts
Chamboulive	2 797	678	2 407	2 574
Corrèze	4 071	1 002	3 123	4 610
Espagnac	2 220	1 126	1 086	643
Lagraulière	5 642	2 458	3 314	6 975
Laguenne	7 098	4 459	2 684	3 991
Naves	14 709	10 097	4 600	7 666
Saint-Clément	3 764	1 173	2 612	4 017
Sainte-Fortunade	1 192	303	983	1 353
Saint-Jal	3 416	953	2 575	1 594
Seilhac	8 844	4 456	8 992	10 948
Tulle	122 325	122 325		165 810

²⁴ Chiffres fond propre et fond BDP mars 2013

Annexe 6. Tableau des crédits d'acquisitions.

Tableau des crédits d'acquisitions disponibles sur la communauté d'agglomération. Réalisé par Juliette Bonnet grâce aux informations recueillies dans le questionnaire présenté ci-dessus.

Bibliothèques	Budgets 2012
Chamboulive	647€
Corrèze	587,50 €
Espagnac	0,00€
Lagraulière	2 000,00 €
Laguenne	0,00 €
Naves	5 000,00 €
Saint-Clément	1 304, 00€
Sainte-Fortunade	0,00 €
Saint-Jal	329,00 €
Seilhac	4 500,00 €
Tulle	72 200,00 €

Juliette BONNET

Les acquisitions partagées : outil de collaboration et de coopération entre bibliothèques.

Résumé :

Réflexion sur les possibilités de mise en place d'acquisitions partagées au sein d'un réseau intercommunal de onze bibliothèques. Plusieurs propositions à la fois sur les documents physiques et les documents numériques sont envisagées. Des schémas adaptables à ce réseau de bibliothèques rurales sont proposés afin que les usagers de ce territoire bénéficient à la fois d'une documentation encyclopédique et variée. Des constats sont effectués vis à vis des propositions faites et apportent certains éléments de réponse face à une pratique d'acquisition encore marginale dans le monde des bibliothèques.

Mots-clés : Acquisitions partagées; Réseau; Livres numériques

Abstract :

This is a reflexion about the possibilities of setting up shared acquisitions within a network of eleven rural libraries. Several proposals on both the physical and digital documents are considered at the same time. Plans adaptable to the network of rural libraries are proposed so that users of this territory have both an encyclopedic and varied documentation. Observations are made in order to propose and provide some elements of response to a practical acquisition that is still marginal in the world of libraries.

Keywords : Shared acquisitions; Network; E-books